



Groupe de Travail Patrimoine naturel / Usages des sites Natura 2000

Zone Spéciale de Conservation (ZSC) Baie de Seine orientale

Zone de protection spéciale (ZPS) littoral augeron

Hérouville-St-Clair, le 02 décembre 2014

Relevé de décisions

Les diaporamas présentés en séance sont disponibles en téléchargement à l'adresse <http://baiedeseine.n2000.fr/participer-a-la-vie-des-sites/reunions-passees>

Ordre du jour

1. Rappel du contexte Natura 2000 et du calendrier
2. Diagnostic du patrimoine naturel : compléments et modifications apportés au volet Patrimoine naturel soumis à relecture de juin à octobre 2014
3. Diagnostic des usages : présentation de l'ensemble des activités, et des données collectées relatives à la pêche professionnelle et aux activités de loisirs

Annexe : liste des personnes présentes et excusées

1. Rappel du contexte Natura 2000 et du calendrier

En introduction, Jessica Lambert (DREAL Basse-Normandie) explique que l'objectif de la réunion est d'échanger sur les diagnostics (patrimoine naturel et usages), dont les versions de travail ont été transmises aux participants, et de proposer des amendements en vue de préparer le comité de pilotage (COPIL) de validation des états des lieux.

Parmi les actualités, elle informe que le site d'importance communautaire (SIC) « baie de Seine orientale » (directive habitats-faune-flore), vient d'être désigné, par arrêté, en zone spéciale de conservation (ZSC). Cette étape administrative correspond à une transposition en droit français, et n'engendre aucune modification pour la démarche en cours. De plus, le périmètre de la ZPS Littoral augeron (directive oiseaux) a été légèrement ajusté en zone intertidale (estran) pour assurer une cohérence avec la ZSC, et avec les sites voisins de l'estuaire de Seine. Enfin, à la demande du Ministère, quelques modifications relatives à la désignation des représentants dans les arrêtés de composition des COPIL sont en cours.

Gwenola De Roton (AAMP) rappelle les grandes étapes de l'élaboration des documents d'objectifs, et l'objectif de réunir le COPIL fin janvier 2015 pour valider les diagnostics du patrimoine naturel et des usages, avant la réalisation de l'analyse de risque de dégradation des habitats par la pêche et les discussions relatives aux mesures de gestion. Un COPIL final serait programmé fin 2015.

2. Diagnostic du patrimoine naturel (Gwenola De Roton, AAMP)

Les principaux résultats sont présentés succinctement, car ils ont déjà fait l'objet d'une réunion de restitution en avril 2014. Seules les modifications apportées au diagnostic suite aux remarques formulées par les membres du groupe de travail sont précisées.

- Habitats : il est rappelé que la version consolidée de la cartographie des habitats a été validée par les scientifiques. Une note du Museum national d'histoire naturelle (MNHN) sera annexée au document d'objectif, concernant l'habitat générique 1160 « grandes criques et baies peu profondes ». En effet, le site a été désigné pour la présence des habitats 1110 (bancs de sables à faible couverture permanente d'eau marine) et 1160, ce dernier étant absent après déclinaison en habitats élémentaires. La présence de l'habitat générique 1160 est toutefois maintenue, en recouvrement partiel avec l'habitat 1110, car ses caractéristiques y sont bien présentes sur le site Natura 2000.
- Les fluctuations naturelles (débit de la Seine, tempêtes...) sont ajoutées dans les pressions, comme source de modification du milieu.
- Un tableau indiquant les différents critères de caractérisation de l'état de conservation des habitats et de hiérarchisation des enjeux est également ajouté. Il est mis en évidence que les sables mal-triés 1110-4 sont d'importance pour le site. La méthodologie pour caractériser l'état de conservation pourrait évoluer si les indicateurs venaient à se développer. Aujourd'hui, les indicateurs sont imprécis, et l'état de conservation est évalué à partir de la bibliographie et des inventaires menés sur le site. Le travail de cartographie et de définition de l'état de conservation a permis d'élaborer la carte des enjeux du site, selon une classification graduée « d'inexistant » à « prioritaire ».
- Espèces de la directive Habitats-faune-flore :

- concernant les poissons amphihalins, l'enjeu de réduction des captures en mer est complété par un objectif d'amélioration des connaissances. Il est également proposé de parler de captures en estuaire, et non en mer, estimant que la connaissance est partielle et qu'elle est difficilement qualifiable. Catherine Paul (CRPMEM BN) s'interroge sur le lien avec le Plagepomi concernant les menaces en niveau fluvial, sur les réelles menaces en mer, et précise que la licence estuaire permet la pêche des amphihalins. Manuel Sarraza (AESN) reconnaît le besoin d'améliorer les connaissances des captures en mer, mais en parallèle avec les efforts faits au niveau fluvial, le sujet doit également être traité en mer, et l'enjeu ne doit pas être négligé. Vincent Caillard (FCSMP) indique que les prises par les pêcheurs plaisanciers sont exceptionnelles et propose d'organiser un appel à signalement des captures d'aloses par voie de presse. Thomas Lefrançois (CSLN) fait état de quelques captures d'alose feinte par les fileyeurs sur la Dives. David Sellam (DIRM) s'interroge sur la manière de réduire les captures en mer, et la question des contrôles est évoquée. Gwenola De Roton précise que certaines zones de concentration d'espèces mériteraient peut-être un effort de réduction des engins de pêche. Catherine Paul précise que les captures sont peu connues et propose que des actions soient menées afin d'améliorer les déclarations de captures. Gwenola De Roton confirme que des réflexions seront menées sur les mesures de gestion à proposer, mais que l'absence de connaissance ne doit pas empêcher la mise en place d'actions. La piste de la sensibilisation, du suivi et des sciences participatives apparaît intéressante.
 - Les cartes relatives aux cétacés et pinnipèdes sont actualisées, et des compléments seront apportés sur la procédure de déclaration des captures accidentelles (observatoire Pélagis). Il est noté une augmentation des échouages pour le marsouin.
 - *Remarque post-réunion : la DREAL a adressé une demande auprès de PELAGIS pour obtenir des informations sur la procédure de déclaration des captures accidentelles de mammifères, qui viendront compléter le diagnostic.*
- Espèces de la directive Oiseaux
 - Une carte des stations de suivis des oiseaux en mer est ajoutée, qui sera complétée avec les transects de la Maison de l'Estuaire.
 - James Jean-Baptiste (GONm) propose d'ajouter les modifications et perturbations de l'habitat parmi les menaces, qui peuvent influencer les réseaux trophiques. La notion de dérangement est également ajoutée.
 - Sandrine Robbe (DREAL Basse-Normandie) note que la question des effets des évolutions climatiques sur l'avifaune est un point important pour ce site, désigné au départ pour les populations de macreuses (aujourd'hui en forte régression, en raison de modifications de la limite d'aire de répartition). Christophe Aulert ajoute que cette régression a également une cause trophique liée à un engorgement des habitats et à une réduction des proies préférentielles des macreuses. Il ne s'agit cependant pas d'un enjeu, mais d'un élément à considérer pour l'analyse des données. Gwenola De Roton précise que la méthodologie de hiérarchisation des enjeux a été modifiée suite au précédent groupe de travail, afin d'ajouter un critère relatif à l'importance de la population au niveau national, qui permet de considérer la macreuse comme enjeu prioritaire.
 - Suite à l'ajustement du périmètre de la ZPS Littoral augeron, et à la réalisation de l'état des lieux basé sur les suivis réalisés *in situ*, les espèces d'oiseaux inféodées à la zone intertidale (avocette élégante, aigrette garzette et huîtrier pie) ont été retirées du FSD (formulaire standard de données), et 13 autres espèces ajoutées. Ce FSD ainsi que l'annexe de l'arrêté de désignation du site seront modifiés en conséquence.
 - Denis Achard (fédération de chasse du Calvados) informe que depuis le renouvellement des baux de chasse sur le DPM en 2014, les associations doivent transmettre les

données de prélèvements à la DDTM. Ces informations pourraient être ajoutées au diagnostic.

3. Diagnostic des usages (Nolwenn Hamon, CRPMEM Basse-Normandie)

L'état des lieux des usages, et les résultats des acquisitions de connaissances menées au cours de l'été 2014 sont présentés. Les remarques transmises au préalable par les participants au groupe de travail, et par les personnes qui n'ont pas pu être présentes, sont intégrées au diaporama.

- Transport maritime
 - Claire Berreville (GPM de Rouen) suggère d'ajouter le chenal du port de Rouen sur la carte dédiée aux activités de transport maritime.
 - Paul Françoise (CDPMEM du Calvados) fait part d'un transport de conteneurs qui est amené à se développer entre les ports du Havre et de Caen.
 - Guy Ruyter (GRAPE) demande à ajouter des éléments sur le port de Honfleur. Il est répondu qu'ils sont déjà considérés dans les données relatives au port de Rouen, s'agissant d'un terminal dépendant de la circonscription du grand port maritime.

- Dragages – immersions
 - Claire Berreville propose de retirer les sites « Kannik 2 » et « Octeville 2 » présentés comme sites potentiels d'immersion après l'arrivée à échéance du Kannik, car seul le site du Machu sera retenu. De plus, elle s'interroge sur la pertinence de présenter les projets qui ne sont pas encore effectifs. Nolwenn Hamon répond qu'il est intéressant de présenter l'ensemble des activités amenées à se développer pendant la période du document d'objectif, et que les projets de clapage sont identifiés, au même titre que le projet de parc éolien ou de câblages. Le diagnostic prend donc en compte les projets de tous les usages, y compris le Machu.
 - Le grand port maritime du Havre (remarque transmise par Claire Berreville) souhaite qu'il soit précisé que les volumes de sédiments synthétisés dans le tableau (page 10 de l'état des lieux) sont ceux autorisés, et pas nécessairement ceux réellement déversés en mer.
 - Le site de rejet du port de plaisance du Havre par refoulement hydraulique sera ajouté à la carte de synthèse des différents sites d'immersion.
 - L'impact potentiel des immersions du Kannik sur les lamproies est retiré du document, car les larves ne sont pas présentes sur ce site, et les adultes ont la capacité de se déplacer.
 - Vincent Caillard s'interroge sur l'aspect temporaire de la turbidité associée aux immersions. Gwenola De Roton répond que son importance dépend de la bathymétrie (plus le site est profond, moins la remise en suspension est forte). De plus, la baie de Seine est naturellement turbide du fait de l'influence de la Seine et des faibles bathymétries de l'estuaire.

- Extractions de granulats
 - Nicolas Leclerc (DREAL Haute-Normandie) informe que l'AOTM pour la concession de la baie de Seine a été signée le 24 novembre 2014 par le Préfet. Il attire l'attention des participants sur le fait que la concession est accordée pour une durée de 25 ans, à partir de la date de publication du décret au journal officiel (soit à partir du 30 novembre 2013).

- Pêche professionnelle

- Paul Françoise souhaite connaître la manière d'identifier les effets des activités de pêche sur les habitats marins. Gwenola De Roton explique que les analyses sont basées sur des travaux d'Ifremer (matrice d'impact des activités sur les différents habitats), et sur des évaluations locales de la sensibilité des habitats (données collectées lors de la cartographie des habitats menée en 2012). Dans la mesure où la pêche se pratique sur l'ensemble du site, il n'est pas possible de disposer d'un état initial non soumis à pression. Une des solutions pour étudier les effets, consisterait à retirer une pression, et à suivre l'évolution des habitats, en zones tests.
 - Catherine Paul fait remarquer que la pêche n'est pas la seule activité présente, et que d'autres activités peuvent avoir des impacts plus conséquents. Gwenola De Roton précise que l'analyse de risque de dégradation des habitats par la pêche est rendue obligatoire depuis 2013, et constitue une spécificité pour la pêche, équivalant à une évaluation des incidences. Les autres usages, soumis à évaluation des incidences, sont traités dans un autre cadre que le document d'objectifs.
 - Il est noté qu'il est nécessaire de disposer d'une information spatiale fine des activités, et que les données relatives aux pratiques de pêche devront être validées en amont par les professionnels.
- **Fréquentation nautique de loisir**
 - Nolwenn Hamon informe que les observations réalisées et les résultats des suivis de fréquentation ne constituent pas des éléments strictement scientifiques, mais qu'ils doivent plutôt être considérés à titre informatif.
 - James Jean-Baptiste demande si l'augmentation de la fréquentation générée par des extensions de la capacité d'accueil des ports est soumise à une évaluation des incidences. Sandrine Robbe confirme que ces éléments sont considérés par ce biais, de manière indirecte si les projets sont en dehors des sites Natura 2000.
 - La question de l'intégration des données de contrôle est également posée. David Sellam renvoie au plan interrégional de contrôle établi par la DIRM, qui dresse le bilan annuellement des opérations de contrôle effectuées. Ce rapport peut être obtenu après demande à la DIRM. Catherine Paul suggère également de tenir compte des bilans des infractions menés par l'ONEMA en rivière et estuaire pour les espèces amphihalines.
 - **Pêche récréative**
 - Une enquête via la diffusion de questionnaires a été réalisée pendant plusieurs mois. Une exploitation cartographique des données est cependant rendue difficile en raison du faible taux de retours (10 questionnaires obtenus).
 - **Sports et loisirs nautiques**
 - En amont de la réunion, la Direction départementale de la cohésion sociale du Calvados a proposé de nuancer les observations de kite-surf observées le 15 août, car la fréquentation est très fluctuante en fonction des conditions météorologiques, et il devait s'agir ce jour-là d'un pic de fréquentation. De plus, la pratique de la plongée ne se limite pas aux seuls clubs riverains du site Natura 2000, mais peut concerner l'ensemble des clubs du département. Pour répondre à la suggestion de la DDCS du Calvados, des chiffres des retombées économiques liées aux pratiques de loisir (nombre d'emplois générés) seront également intégrés à l'état des lieux.
 - Un bilan des manifestations nautiques organisées sur les sites Natura 2000 est ajouté, à partir de données fournies par la DDTM du Calvados. Pour Michel Siquot (FNPPSF – Comité du Calvados), ces valeurs sont sur estimées pour les concours de pêche.
 - Chantal Nallet (DDCS Haute-Normandie) demande si l'ensemble des structures nautiques de Haute-Normandie ont été considérées. Nolwenn Hamon confirme que

celles des environs du Havre ont été prises en compte, mais une vérification est possible, pour s'assurer qu'il n'y a pas eu d'oubli.

- Chasse sur le DPM et autres activités d'éstran
 - En complément de la remarque formulée lors de la présentation de l'état des lieux du patrimoine naturel, il est suggéré par Denis Achard d'intégrer les données de déclaration de prélèvement, rendues obligatoires depuis 2014.
 - Concernant le sulky, la DREAL précise que cette activité relève de la police des maires des communes.

- Action de l'Etat en mer
 - David Sellam conseille de modifier la limite de compétence entre la Haute- et Basse-Normandie présentée sur la carte de synthèse. Cette limite n'est pas valable pour les Préfets, car seul le Préfet de Haute-Normandie est compétent en mer.

- Questions diverses
 - La DREAL de Basse-Normandie s'inquiète de l'absence de données cartographiques sur les pratiques de pêche des navires hauts-normands, et s'interroge sur la possibilité de soumettre l'état des lieux à la validation du COPIL dans ces conditions. Nolwenn Hamon explique que la description des activités faite dans l'état des lieux intègre les pratiques de Haute-Normandie, et que le CRPMEM de Haute-Normandie a effectué une première relecture. Gwenola De Roton ajoute que les données actuelles sont suffisantes pour valider l'état des lieux, et que des compléments aux enquêtes réalisées pour les bas-normands seront apportés par le CRPMEM de Haute-Normandie pour appliquer l'analyse de risque de dégradation des habitats par la pêche. Des réunions seront nécessaires avec les professionnels pour valider ces données d'enquêtes, avant d'organiser les groupes de travail consacrés à l'analyse de risque.
Remarque post-réunion : les fiches métiers, après avoir été complétées et validées par les professionnels, pourront être intégrées à l'état des lieux des usages, afin d'apporter des compléments en termes de spatialisation et de dépendance des navires.
 - Il est soulevé la question de la consultation du public pour ces diagnostics. La DREAL indique que cette procédure n'est lancée qu'une fois le DOCOB approuvé.

En conclusion, Gwenola De Roton annonce que des remarques peuvent encore être transmises jusqu'à mi-décembre, et précise que les diagnostics seront en ligne début 2015. L'organisation du COPIL se fera fin janvier ou début février 2015, en tenant compte des calendriers de vacances scolaires.

En l'absence de remarque complémentaire, Jessica Lambert remercie les opérateurs du travail accompli, et les membres du groupe de travail pour leurs participation, relecture, et contribution. Il est donné rendez-vous lors au comité de pilotage pour les personnes qui en sont membres, et il est précisé que les participants seront de nouveau sollicités pour les prochains groupes de travail relatifs aux mesures de gestion.

ANNEXE : participants au groupe de travail

Personnes présentes

Denis ACHARD, Fédération de Chasse du Calvados
Christophe AULERT, Agence des aires marines protégées (AAMP)
Sébastien BERNEDE, Service Environnement de la Commune d'Ouistreham
Claire BERREVILLE, Grand port maritime de Rouen
Vincent CAILLARD, Fédération chasse sous-marine passion (FCSMP)
Anne CLOUZET, Communauté de Communes de l'estuaire de la Dives (CCED)
Gwenola DE ROTON, Agence des aires marines protégées
Paul FRANCOISE, Comité départemental des pêches maritimes et élevages marins du Calvados
Etienne FROMENTIN, Union nationale des industries de carrière et matériaux de construction (UNICEM) Normandie
Nolwenn HAMON, Comité régional des pêches maritimes et élevages marins (CRPMEM) de Basse-Normandie
Pascal HACQUEBART, GEMEL – Normandie
James JEAN BAPTISTE, Groupe Ornithologique Normand (GONm)
Jessica LAMBERT, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Basse-Normandie
Nicolas LECLERC, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Haute-Normandie
Thomas LEFRANCOIS, Cellule de suivi du littoral normand (CSLN)
Cécile LIDEC, Communauté de communes Cœur Côte fleurie ; commune de Deauville
Frédéric LONGAVENNE, Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Calvados
Chantale NALLET, Direction départemental de la cohésion sociale (DDCS) de Haute Normandie
Catherine PAUL, Comité régional des pêches maritimes et élevages marins de Basse-Normandie
Sophie PONCET, Groupe Ornithologique Normand
Sandrine ROBBE, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Basse-Normandie
Guy RUYTER, Groupement régional des associations de protection de l'environnement (GRAPE)
Manuel SARRAZA, Agence de l'eau Seine-Normandie
David SELAM, Direction interrégionale de la Mer (DIRM) Manche Est mer du Nord
Michel SIQUOT, Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France – Comité départemental du Calvados

Personnes excusées

Jean-Baptiste ARSA, Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord
Chloé DANCIE, Cellule de suivi du littoral normand
Laetitia FAINE, Groupe Mammalogique Normand
Eric FOUCHER, Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) Port-en-Bessin
Thomas LECARPENTIER, Réserve naturelle nationale de l'Estuaire de Seine
Benjamin LEROY, Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Calvados
Jocelyne MORIN, IFREMER Port en Bessin
Stéphanie MOUSSARD, Groupement d'intérêt public (GIP) Seine Aval
Sonia MULLER, Comité régional des pêches maritimes et élevages marins (CRPMEM) de Haute-Normandie
Jean-Philippe RIOULT, Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) de Basse Normandie